

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2013**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13  
présents : 11  
votants : 11

L'an deux mille treize, le quatorze mars, à 20 heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2013.

Conseillers présents : A. BULLAT, P. JACQUEMAIN, R. PETTITT, C. GAZEL, N. DUPERRET, G. VIGNY,  
F. VULLIET, B. TREMBLET, D. GENOUD, V. BLONDIN, D. DUNAND

Conseillers excusés : H. DUNAND

Conseillers absents : X. SPRUNGLI

**1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 février 2013**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**FINANCES**

**2/ Budget principal : autorisation d'ouvertures de crédits d'investissement**

M. le Maire explique que, comme souvent en début d'année, en attendant de voter le budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement sur l'exercice 2013 permettant d'honorer les factures de début d'année. Pour mémoire, le plafond de dépenses à ne pas dépasser pendant cette période s'élève au quart des crédits ouverts (hors dette) en section d'investissement au budget précédent.

Crédits ouvrables sur l'exercice 2013 :  $1\ 815\ 721,51\ € / 4 = 453\ 930,38\ €$   
Crédits déjà ouverts sur l'exercice 2013 : 64 710,26 €  
Crédits ouvrables restants sur l'exercice 2013 :  $453\ 930,38 - 64\ 710,26 = 389\ 220,12\ €$

Les crédits à ouvrir sont les suivants :

IMPUTATION	INTITULE	TIERS	MONTANT
202	Révision du POS	Epode	3 372,72 €
2031	Profils etudes	Etude aménagement chemin Putets	1554,80 €
2031	Paysage concept	conception fleurissement	1 614,60 €
16875	Syane	Recouvrement des prêts	12 299,58 €

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** les ouvertures de crédits d'investissement telles que présentées ci-dessus

**3/ Autorisation de signature d'une convention de PUP**

Ce point est renvoyé à la prochaine réunion.

**4/ Zone Agricole Protégée : décision de principe de lancement de l'étude**

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des rencontres qui ont eu lieu entre les Communes de Présilly, Beaumont, Saint-Blaise, Andilly, Cernex, Vers et Feigères, en présence de la Direction Départementale des Territoires (DDT), au sujet du projet de création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP).

Il rappelle qu'une ZAP garantie sur le long terme que les terrains qui y sont intégrés resteront classés en zone agricole dans les documents d'urbanisme. Sur ces terrains, le règlement de la zone agricole du PLU s'appliquera normalement. La ZAP n'est qu'un périmètre. Elle n'a pas de règlement particulier sinon celui du POS ou du PLU.

Il rappelle en outre qu'une ZAP est instituée par le Préfet, sur demande et sur proposition des communes. Toute modification ultérieure ou décision de suppression de la ZAP se fera dans les mêmes conditions.

Suite aux premières rencontres, plusieurs communes souhaitent avancer dans cette démarche : Andilly, Cernex, Vers et Feigères. M. le Maire interroge le Conseil municipal sur la poursuite de la démarche par la Commune de Présilly.

CONSIDERANT que la collectivité a le devoir de garantir des espaces à la profession agricole et sa pérennité ;

CONSIDERANT l'importance de l'agriculture dans l'activité économique de la Commune et son impact fort sur le paysage ;

CONSIDERANT la pression foncière importante qui peut menacer le devenir de certains tenements agricoles ;

CONSIDERANT la volonté intercommunale et communale de trouver un équilibre entre développement de l'urbanisme et protection des espaces agricoles et naturels;

CONSIDERANT que la Zone Agricole Protégée est un outil complémentaire au Plan Local d'urbanisme qui permet d'atteindre cet objectif de protection et de pérennisation des milieux ouverts ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal,**

**A 10 voix pour,**  
**Et 1 abstention (V. Blondin),**

**DECIDE** de poursuivre l'étude et les discussions sur le projet de création d'une Zone agricole protégée, particulièrement avec la profession agricole

**PRECISE** que le périmètre définitif ainsi que la demande officielle de création d'UNE ZAP au Préfet fera l'objet d'une nouvelle délibération ultérieurement

**5/ Information sur les projets immobiliers**

**- *Projet de 36 logements au Petit-Châble :***

M. le Maire fait part de l'avancement du projet situé Route du Petit-Châble, porté par deux promoteurs différents sur deux parcelles. Les dernières discussions portent sur le réseau d'eau pluviale et la question des logements sociaux. Une fois ces questions réglées, les permis de construire devraient être posés et autorisés rapidement.

## **BÂTIMENTS**

### **6/ Modification du règlement et des tarifs de location des salles communales**

M. le Maire explique que les services municipaux rencontrent régulièrement des difficultés concernant la propreté de la salle des fêtes après qu'elle ait été louée à des particuliers. Le nettoyage représente ainsi un temps de travail important pour l'agent d'entretien, et donc une charge pour la Commune.

Afin de mieux prendre en compte cette problématique, il est proposé d'augmenter le tarif de location de la salle des fêtes et de le fixer à 350 € pour le week-end.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,**

**FIXE** le prix de location de la salle des fêtes à 350 € pour le week-end

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **7/ Participation de la Commune à la couverture santé complémentaire des agents**

M. le Maire rappelle que la loi oblige les Communes à développer des actions sociales envers leurs agents. Dans ce cadre, la Commune a mis en place en 2011 la fourniture de chèques restaurants. Elle a également la possibilité de participer à la complémentaire santé de ses agents. La formule la plus simple consiste au versement d'une somme forfaitaire mensuelle fixée librement par le Conseil municipal, qui peut être modulée en fonction de la situation familiale des agents et/ou de leurs revenus. Il est précisé que le montant versé ne peut être supérieur au montant payé par l'agent pour sa complémentaire.

M. le Maire demande l'avis de principe du conseil municipal sur l'instauration de cette participation ainsi que sur son montant. Si le Conseil décide de l'instaurer, il lui faudra ensuite avoir l'avis du Comité technique paritaire avant de pouvoir la mettre en œuvre.

Après discussion, le Conseil municipal décide de proposer la somme de 30 €/mois + 10 €/mois par enfant à charge.

### **8/ Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion 74 pour le service de médecine préventive**

M. le Maire rappelle qu'une convention lie la commune et le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la participation au service de médecine préventive (médecine du travail). Cette convention précise les modalités d'intervention du service de médecine préventive auprès des agents de la commune. Elle fixe également les conditions financières. Pour 2013, la cotisation est fixée à 0,38 % de la masse salariale. A titre d'indication, le montant payé en 2012 était de 245 €.

M. le Maire propose de renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2015.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention relative au renouvellement d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Savoie

## **DIVERS**

## 9 / Information sur les travaux et projets

### - *fleurissement chef-lieu et Beauregard :*

M. le Maire rappelle qu'il avait été décidé de demander une étude de fleurissement des secteurs Beauregard et Chef-Lieu à un paysagiste. L'étude rendue est visionnée par le Conseil municipal. Le montant des travaux, fourniture et pose comprises, est estimé à 11 564 € HT. Après discussion, le Conseil municipal décide de ne confier au paysagiste que la réalisation du secteur Beauregard ainsi que la fourniture des plantes en pot prévues sur le Chef-Lieu. Les massifs de pleine terre situés dans les alentours de la mairie seront réalisés par le personnel communal, après directives de la commission fleurissement.

### - *aménagement columbarium :*

M. le Maire présente la proposition d'aménagement d'un nouveau columbarium et d'un jardin du Souvenir dans le cimetière. Situé au cœur du cimetière, ce nouvel espace offrirait davantage d'emplacements que l'actuel columbarium presque complet, et un cadre plus intime pour les familles et visiteurs. Le devis est de 15 000 € HT environ, hors travaux de terrassement. La décision de réaliser ou non les travaux cette année sera discutée ultérieurement. Il est cependant convenu de réserver l'espace proposé à cette destination et de limiter les nouvelles sépultures à cet endroit.

### - *programmation des travaux du chef-lieu :*

L'appel d'offre pour les travaux de la deuxième tranche du Chef-Lieu sera lancé prochainement, et les travaux commenceront dans l'été ou au plus tard début septembre. Ils devraient s'achever en décembre. Une bonne coordination devra se faire avec les travaux de construction des logements sociaux qui auront lieu en même temps.

### - *square du Petit-Châble*

La commission aménagement des villages va demander des devis pour commander le mobilier.

## 10/ Travaux en forêt

L'Office National des Forêts propose un programme 2013 consistant dans le dégagement des semis naturels pour une somme de 2 800 €. Etant donné la rareté de ces semis, le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition, mais propose d'étudier une campagne de plantation.

## 11/ Questions diverses

- *vergers communaux* : un recensement des vergers communaux est réalisé par le Syndicat Mixte de Salève, qui se charge de la taille des arbres. La commune devra tenir un dossier à jour afin d'assurer la qualité du suivi.

- *Randonnée* : un nouveau topoguide du Salève a été édité et est en vente à la Maison du Salève.

- *Petite enfance* : Philippe Jacquemain donne des précisions sur le fonctionnement et la faisabilité d'une maison d'assistantes maternelles sur Présilly. Le Conseil municipal réfléchit aussi à la possibilité d'insérer des minis crèches dans les plus gros programmes immobiliers en projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,

Alain BULLAT

